

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION N° 2024 - 036

Objet : Convention de formation avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour la formation Prévention et Secours civiques de niveau 1 (PSC1) organisée le 7 juin 2024

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt de proposer 1 journée de formation à 20 agents recrutés dans le cadre de la formation continue,

CONSIDERANT que la nature du thème retenu est la « Prévention et Secours civiques de niveau 1 »,

DÉCIDE de signer un contrat avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour la formation Prévention et Secours civiques de niveau 1 organisée le 7 juin 2024, pour un montant de 900 euros TTC (neuf-cents euros TTC).

DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 16/02/2024

Pour le Maire,
Par délégation,



Fabrice LEBEAULT,
Directeur général des services

Publication en ligne le : 26/02/2024